



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le cabinet de la rectrice**

La rectrice de l'académie de Poitiers

à

**Rectorat de l'académie de Poitiers**

**Cabinet de la rectrice**  
CB n°2021\_142

Tél : 05.16.52.68.63  
Mél : cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers Cedex

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
*S/c de Mesdames et messieurs les IEN du 1er degré*

Mesdames et messieurs les principaux des collèges  
Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées  
Mesdames et messieurs les directeurs des EREA

*S/c de Mesdames et messieurs les IA-DASEN*

Poitiers, le 04 mai 2021

L'Ecole de la République se veut être garante de l'ambition et de la réussite du parcours scolaire et de formation de chacun de ses élèves. Elle porte une attention particulière à l'accompagnement personnalisé dans les apprentissages mais aussi au cadre d'accueil proposé aux jeunes tout au long de la scolarité.

L'internat d'excellence est un des outils développés pour participer à cet objectif. Il est redynamisé pour la rentrée 2021 en proposant des établissements dont les projets éducatifs ont été labellisés. L'académie de Poitiers propose 1 collèges et 2 lycées ; 5 autres structures sont en cours de labellisation.

Les internats d'excellence s'adressent à tous les collégiens et lycéens motivés pour s'inscrire dans ce cadre de vie et de formation dédié à leur projet, tant professionnel que personnel. Ils leur permettront d'avoir un suivi dans leurs apprentissages, de développer leur sens de la vie en société, de contribuer à une vie communautaire responsable, de bénéficier des apports culturels et sportifs proposés.

Ils s'inscrivent dans une dynamique au service de tous les jeunes et notamment ceux dont les conditions personnelles ne sont pas les plus favorables pour la poursuite de la scolarité. Il s'agit alors de proposer à tous les conditions les meilleures afin qu'ils se projettent avec confiance vers leur avenir.

Le dossier joint à ce courrier vous informera de la liste des établissements labellisés ou en cours de labellisation, des procédures et des critères d'admission. Il vous appartient d'en faire la communication auprès des familles et de les accompagner, si besoin, dans leur réflexion voire dans l'élaboration du dossier.

Il est particulièrement important que vous puissiez être proactifs dans le repérage de vos élèves pour lesquels l'admission en internat d'excellence serait un réel bénéfice. Une attention particulière aux jeunes issus des quartiers politique de la ville et des territoires ruraux doit être portée.

Le label "Internat d'excellence" s'applique à toutes les places en internat des établissements concernés. En conséquence, toute demande d'admission en internat dans ces établissements implique la constitution d'un dossier et son étude en commission académique. Le volet social sera complété seulement lorsque la situation le nécessite.

Je vous invite à prendre en compte le calendrier des procédures, très contraint en cette première année de mise en œuvre. Vous devrez adresser les dossiers complétés aux établissements porteurs d'internat d'excellence pour le 25 mai.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans une saison où les jeunes en fragilité sont nombreux et nécessitent de notre part, une vigilance accrue et des réponses adaptées.

La rectrice de l'académie de Poitiers



Bénédicte Robert

Copie à :

- Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'Académie – Directeurs Académiques des Services de l'Education nationale
- Nicolas Mazurier, Conseiller Technique - Établissements et Vie Scolaire
- Yannick Thevenet, Chef du Service académique d'information, d'insertion et d'orientation